

COMMISSION DE DÉSINSECTISATION DU GRAND MONCTON (CDGM)

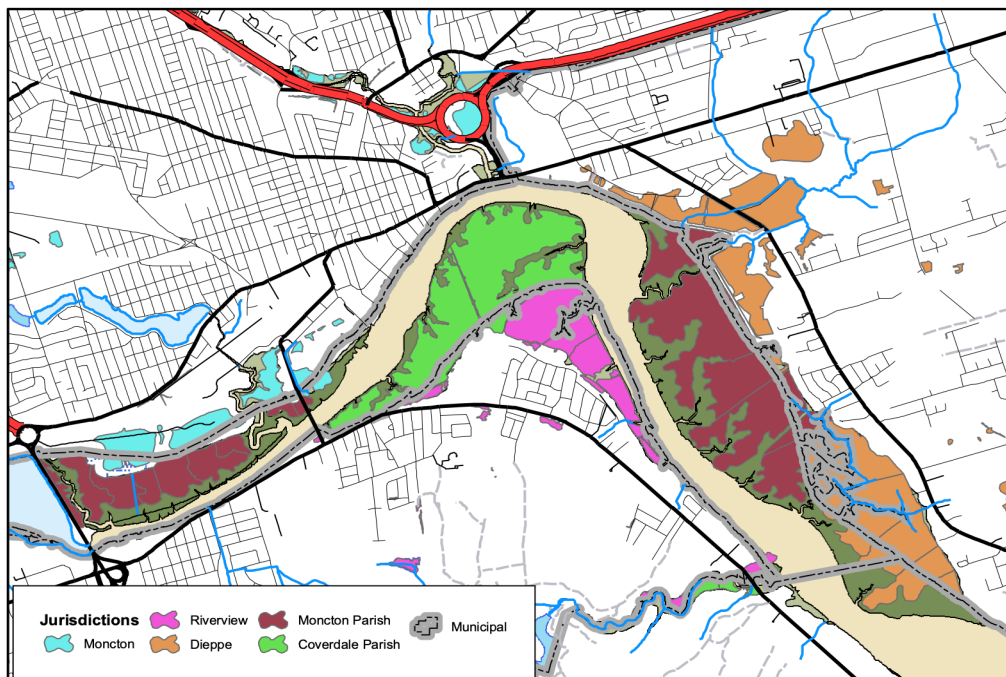
AVIS D'OPÉRATION SUR LE TERRAIN EN 2020

PAR LA PRÉSENTE, LA COMMISSION DE DÉSINSECTISATION DU GRAND MONCTON VOUS AVISE QUE SON PROGRAMME ANNUEL DE DÉMOUSTICATION DÉBUTERA LE 1^{ER} MAI ET SE TERMINERA LE 30 AOÛT 2020.

LA CDGM OPÈRE SOUS LE PERMIS DE PESTICIDES (5306-2020-00 CLASS H MOSQUITO CONTROL) DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 11 DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES PESTICIDES. UNE COPIE DU PERMIS EST INCLUSE.

LES OPÉRATIONS DE LA CDGM SUR LE TERRAIN SONT SURTOUT CONFINÉES AUX PRINCIPAUX MARAIS LE LONG DE LA RIVIÈRE PETITCODIAC. CARTE CI-DESSOUS.

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA CDGM AU 225 RUE COMMERCE, MONCTON, NB, E3H 2G1.



LE 23 MARS 2020